

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
à Lacaune

Séance du jeudi 24 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 35 L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

Présents : 25 **Sont présents**: Max ALLIES, André BACOU, Christian BARDY, Alain BARTHES, Isabelle BARTHEZ, Alexis BENAMAR, Francine BLAVY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Pascal COUSTURIER, Jérôme DELSOL, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Jacky GOUT, Bernard MAS, Jacques MENDES, Jean-Christophe MIALET, Marie-Françoise MONDEME, Roger NEGRE, Bernard ROUMESTANT, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Votants : 27

Secrétaire de séance :
Francine BLAVY

Pouvoirs : Jérôme BOUSQUET par Robert BOUSQUET, Marie-Hélène GUILLOT par Jean-Christophe MIALET

Suppléés : Marie CASARES par Jacky GOUT

Excusés : Claude ANINAT, Jean-Jacques BARTHES, Thibault ESTADIEU, Michel FARENC

Absents : André CABROL, Carole CALAS, Jacques CALVET, Hugues DELORI

1. APPROBATION DES PV DES PRECEDENTS CONSEILS

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil si des modifications supplémentaires doivent être apportées aux procès-verbaux des conseils des 15 mars et 12 avril qui ont été envoyé au préalable. Il demande d'approuver les procès-verbaux.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

2. PRESENTATION DU NOUVEAU CONTRAT AIDE PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCES) ET DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE PAR SANDRINE CACAULT, CONSEILLERE INSERTION DE LA MISSION LOCALE JEUNES DE CASTRES

Information du Conseil

ADMINISTRATIONS/COMPETENCES

3. ADHESION DE ST SALVI DE CARCAVES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n°D_2017_264 du 6 juillet 2017 du conseil communautaire qui a donné un avis de principe favorable à l'adhésion de la commune de St Salvi de Carcavès,

Vu la délibération 2018-13 du 30 mars 2018 de la commune de St Salvi de Carcavès qui sollicite son retrait de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux et son intégration à la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc,

Vu le courrier du 17 avril 2018 de Mme le Maire de Saint Salvi de Carcavès qui demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur l'intégration de sa commune dans la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2019,

Entendu le rapport de Jean-Christophe MIALET,

Il est demandé au Conseil :

- d'accepter l'adhésion de la commune de St Salvi de Carcavès à la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au 1^{er} janvier 2019,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Cette délibération sera notifiée aux communes qui auront un délai de 3 mois pour se prononcer. En l'absence de délibération, l'avis sera réputé favorable. Pour valider la décision du conseil communautaire, il faut obtenir une majorité qualifiée à l'issue des réunions des conseils municipaux des communes membres.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

RESSOURCES HUMAINES

4. DELIBERATION FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Daniel VIDAL qui indique au Conseil qu'il convient de renouveler le collège des représentants du personnel du Comité Technique car des élections professionnelles nationales auront lieu le 6 décembre 2018.

Pour ces élections, les effectifs de la collectivité sont pris en compte au 01/01/2018, soit :

- Services techniques : 13 agents
 - Service administratif : 14 agents
 - Pôle Tourisme loisirs : 21 agents
 - Pôle médico-social : 73 agents
- TOTAL 121 agents**

Après concertation avec les syndicats, il est proposé de conserver le même fonctionnement que précédemment :

- 3 représentants du personnel titulaires (et 3 suppléants)
- Paritarisme (3 titulaires et 3 suppléants dans le collège employeur)
- Recueil de l'avis du collège employeur.

et de respecter la répartition suivante pour la Communauté de Communes (nouvelle règle d'équilibre entre les hommes et les femmes dans les listes candidates) :

Hommes	Femmes	Total
23	98	121
19%	81%	100%

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

5. COMPOSITION DU COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Daniel VIDAL qui indique au Conseil qu'il convient de renouveler le collège des représentants du personnel du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail car des élections professionnelles nationales auront lieu le 6 décembre 2018.

Pour ces élections, les effectifs de la collectivité sont pris en compte au 01/01/2018, soit :

- Services techniques : 13 agents
 - Service administratif : 14 agents
 - Pôle Tourisme loisirs : 21 agents
 - Pôle médico-social : 73 agents
- TOTAL 121 agents**

Après concertation avec les syndicats, il est proposé de conserver le même fonctionnement que précédemment :

- 3 représentants du personnel titulaires (et 3 suppléants)

- Paritarisme (3 titulaires et 3 suppléants dans le collège employeur)
- Recueil de l'avis du collège employeur.

et de respecter la répartition suivante pour la Communauté de Communes (nouvelle règle d'équilibre entre les hommes et les femmes dans les listes candidates) :

Hommes	Femmes	Total
23	98	121
19%	81%	100%

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

6. CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION D'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU TARN

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Bernard MAS qui indique au Conseil que l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (MPO) dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 18 novembre 2020.

Le Centre de Gestion du Tarn s'est porté volontaire pour expérimenter la médiation préalable obligatoire.

La médiation poursuit comme objectif de rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser le Président à signer la convention (dont le modèle a été joint avec la convocation) avec le Centre de Gestion du Tarn qui détermine le contenu et la tarification associée à cette mission optionnelle.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

7. RENOUELEMENT DU CDD ET PASSAGE A TEMPS COMPLET D'UN AGENT POUR LE CENTRE DE BIEN-ETRE

Le Conseil de Communauté,

Considérant qu'à ce jour, le centre de bien être dispose d'un agent titulaire à 22h par semaine et d'un agent contractuel à 40h par mois (dont le contrat se termine le 30 juin) pour assurer l'accueil, ce qui est insuffisant.

Entendu le rapport de Roger NEGRE qui indique qu'il convient de renforcer ce service pour pouvoir assurer les horaires d'ouverture, mener des actions de promotion et réaliser des soins duo avec une prestataire,

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver le renouvellement du CDD d'un agent contractuel à 40h par mois pour une durée d'un an à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce contrat.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 26

Abstention : 1

8. RECRUTEMENT D'UN CDD DE 6 MOIS A 10 H PAR SEMAINE POUR DES ATELIERS A LA MSAP

Le Conseil de Communauté,

Considérant qu'au vu de la dématérialisation croissante des administrations et des services, un des objectifs des MSAP est d'accompagner les usagers vers l'autonomie dans les usages quotidiens des technologies, services et media numériques,

Entendu le rapport d'André BACOU,

Il est proposé au Conseil :

- de recruter un animateur en CDD à 10h / semaine pendant 6 mois pour proposer des ateliers numériques à la MSAP de Lacaune.
- d'autoriser le Président à procéder à ce recrutement,
- d'autoriser le Président ou ses délégués à signer toute pièce afférente à ce recrutement.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

FINANCES ET MARCHES

9. DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIES "FDT TARN 2018"

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jacky GOUT qui indique au Conseil que le Conseil Départemental du Tarn a notifié à chaque Commune tarnaise et à la Communauté de Communes les informations relatives à la dotation 2018 au titre de la voirie d'intérêt local (FAVIL). Le montant global affecté au territoire de notre Communauté de Communes est de 125 326 €.

Comme chaque année, la quote-part de chaque commune est affectée à la Communauté de Communes pour les travaux réalisés sur les voiries d'intérêt communautaire.

Le plan de financement des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire (côté Tarn) est le suivant (hors Lacaune qui ne peut prétendre au FAVIL) :

DEPENSES	RECETTES
Travaux sur les voies intercommunales : 294 165€HT	Subvention FAVIL (CD81) : 125 326€
TOTAL : 294 165€	Autofinancement : 168 839€
	TOTAL : 294 165€

Il est demandé aux membres du Conseil :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire (côté Tarn),
- d'autoriser le Président à solliciter les financements inscrits au plan prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

10. MODIFICATION DES MARCHES DE LA SALLE DE SPORTS

Ajourné

11. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH HAUTES TERRES D'OC

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération D_2017_307 du 14 septembre 2017 qui définit le régime des aides apportées par la Communauté de communes aux particuliers dans le cadre de l'OPAH des Hautes Terres d'Oc,

Considérant que les dossiers de M. Aimé VACAVANT (Lacaune), Frédéric MASSOT (Murat) et Thierry CALAS (Lacaune) ont été validés par l'équipe d'animation de l'OPAH et par l'ANAH,

Entendu le rapport de Jacques FABRE,

Il est proposé au Conseil :

- d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de l'OPAH des Hautes Terres d'Oc :
 - Aimé VACAVANT (Lacaune) : 369,30 € sur 7 183,36 € HT de travaux (autonomie + énergie)
 - Frédéric MASSOT (Murat) : 3 000 € sur 48 117,04 € HT de travaux (travaux lourds)
 - Thierry CALAS (Lacaune) : 637,58 € sur 5 796,20 € HT de travaux (autonomie)
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à ces subventions.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

12. REMBOURSEMENT D'UN EMPRUNT DU BUDGET GENERAL PAR LE BUDGET ANNEXE OM POUR LES ATELIERS INTERCOMMUNAUX A LA SALVETAT SUR AGOUT

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Sylvie SOLOMIAC qui indique au Conseil que l'ex CCMHL a construit des ateliers intercommunaux (budget général) à la ZAE FOREST sur la commune de La Salvetat. Pour cette opération, 2 emprunts ont été contractés (300 000 € en 2012 et 100 000 € en 2013) sur le budget général.

Une partie de ce bâtiment étant utilisé par le service des ordures ménagères, il avait été convenu par la CCMHL que le budget annexe ordures ménagères rembourse chaque année le montant de l'échéance soit 8 633.28 € (capital et intérêts) correspondant à l'emprunt de 100 000 €.

Les écritures ont été passées pour les exercices 2017 et 2018 et ont été rejetées par la trésorerie car il n'y avait pas de délibération justifiant le transfert et les modalités de remboursement.

N° emprunt	Capital emprunté	Taux fixe	Echéance	Date dernière échéance	Capital restant dû au 31/12/16
MON514948EUR001	100 000.00 €	3.56 %	Trimestrielle	01/08/2028	82 601.98 €

Il convient de prévoir sur le budget général et sur le budget annexe ordures ménagères les opérations suivantes :

- Budget général (20800) :
 - mise à disposition des fonds par un mandat pour le montant du capital restant dû au 31/12/2016 au compte 276358, qui sera payé au budget annexe ordures ménagères,
 - réception du remboursement des annuités par un titre au compte 276358 pour la part du capital et au compte 76233 pour la part des intérêts,
- Budget annexe ordures ménagères (20811) :
 - réception des fonds par un titre pour le montant du capital restant dû au 31/12/2016 au compte 1687, qui sera soldé par le mandat émis au budget général,
 - paiement des annuités par un mandat au compte 1687 pour la part du capital et au compte 66111 pour la part des intérêts,

Ces écritures n'étant pas prévues au budget général et au budget annexe ordures ménagères, elles feront l'objet d'une décision modificative.

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le remboursement de l'emprunt (MON514948EUR001) du budget général par le budget annexe ordures ménagères pour les ateliers intercommunaux à La Salvetat sur Agoût,
- de prévoir sur le budget général et sur le budget annexe ordures ménagères les opérations suivantes :
 - Budget général (20800) :
 - mise à disposition des fonds par un mandat pour le montant du capital restant dû au 31/12/2016 au compte 276358, qui sera payé au budget annexe ordures ménagères,
 - réception du remboursement des annuités par un titre au compte 276358 pour la part du capital et au compte 76233 pour la part des intérêts,
 - Budget annexe ordures ménagères (20811) :
 - réception des fonds par un titre pour le montant du capital restant dû au 31/12/2016 au compte 1687, qui sera soldé par le mandat émis au budget général,
 - paiement des annuités par un mandat au compte 1687 pour la part du capital et au compte 66111 pour la part des intérêts,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette opération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

15. ATTRIBUTION DES DOSSIERS DE FONDS DE CONCOURS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'Isabelle BARTHEZ qui rappelle au Conseil que le bureau du 15 mai a validé les dispositions techniques et financières des dossiers de fonds de concours présentés par les communes.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	Autres financeurs	
Lamontélaré	Bancs et tables	1 999.00 €	999.50 €	999.50 €	19 424.44 €	Conseil Départemental Tarn
	Réaménagement mairie	146 011.37 €	20 055.66 €	29 202.27 €	34 748.00 €	Etat DETR
					19 530.00 €	Région
					19 551.00 €	Etat TEPCV
				3 500.00 €	Réserve parlementaire	
	Voirie et parking plage Rouquié	5 400.05 €	2 700.02 €	2 700.03 €		
Viane	Travaux divers	26 756.68 €	13 378.34 €	13 378.34 €		
Escroux	Aménagement préau Mairie	10 327.69 €	2 581.92 €	2 581.93 €	5 163.84 €	Conseil Départemental Tarn
	Aménagement salles Mairie	17 938.50 €	4 484.62 €	4 484.63 €	8 969.25 €	Conseil Départemental Tarn
Barre	Porte anti panique salle des fêtes	3 190.00 €	797.00 €	799.00 €	1 594.00 €	FDT / DETR
	Aspirateur + perceuse	426.96 €	213.00 €	213.96 €		
	Joug cloche de Gos	3 407.03 €	1 703.00 €	1 704.03 €		
	Isolation salle des fêtes	12 550.00 €	3 137.00 €	3 139.00 €	3 137.00 €	FDT
					3 137.00 €	DETR
Montant des FDC attribués			50 050.06 €			

Il est proposé au Conseil de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

16. PARTICIPATION A LA REALISATION DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES DE MURAT SUR VEBRE

Le Conseil de Communauté,

Considérant que la commune de Murat-sur-Vèbre a engagé la réalisation d'une Maison d'Assistants Maternelles pour répondre à un besoin constaté sur la commune en matière de garde des jeunes enfants,

Considérant que le coût prévisionnel de ce projet est de 229 311 € HT,

Considérant que la Communauté de communes souhaite accompagner la commune dans la réalisation de cet équipement,

Entendu le rapport de Jérôme DELSOL qui indique que le montant du fonds de concours ne pourra pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune de Murat-sur-Vèbre, cette part étant au minimum de 20 %,

Il est demandé au Conseil de donner un accord de principe sur l'octroi d'un fonds de concours de la Communauté de communes à la commune de Murat-sur-Vèbre pour la réalisation d'une Maison d'Assistants Maternelles.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

17. SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES TASTAIRES (LA SALVETAT) POUR LES TOQUES DU GOUT

Le Conseil de Communauté,

Vu la demande de subvention reçue le 16 avril,

Entendu le rapport de Pierre ESCANDE qui indique que le bureau souhaite pérenniser cette manifestation sur le territoire communautaire,

Il est proposé au Conseil :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Les Tastaïres pour l'organisation des Toqués du Goût – édition 2018,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce afférente à cette attribution.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE

18. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA MAIRIE DE LA SALVETAT SUR AGOUT POUR L'ENTRETIEN DE LA BASE DES BOULDOUÏRES

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jacques MENDES qui indique au Conseil que des prestations peuvent être réalisées par les agents de la mairie de La Salvetat-sur-Agoût sur la base des Bouldouïres, notamment pour le nettoyage avant la saison et la propreté générale, l'entretien des sanitaires et le vidage des poubelles en saison.

Pour payer à la commune ces prestations, il est proposé de signer une convention sur les mêmes bases tarifaires que l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, à savoir 18,50 € par heure. Un maximum de 350 heures pourra être réalisé par année.

La mairie de La Salvetat sur Agoût fournira un relevé des prestations en justificatif de la facture.

Il convient d'autoriser le Président à signer cette convention.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

19. GRATUITE DE LA PISCINE L'ESPACE DES SOURCES CHAUDES POUR LES ACTIVITES DE LA RESIDENCE PHV ST VINCENT

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Christian BARDY qui indique au conseil communautaire que pour qu'une activité piscine puisse être développée à la Résidence PHV et au vu des contraintes budgétaires de cet équipement, il est proposé de leur accorder les mêmes facilités que les écoles du territoire, à savoir la gratuité du créneau horaire à la piscine de l'Espace des Sources Chaudes.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

20. NOUVEAUX TARIFS DU SNACK LE PETIT ST MICHEL (ESPACE DES SOURCES CHAUDES A LACAUNE) ET DE LA BUVETTE DU LAOUZAS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Marie-José BROUSSE qui indique qu'il est proposé au Conseil de voter les tarifs suivants pour le snack Le Petit St Michel (Espace des Sources Chaudes à Lacaune) et la buvette de la base de loisirs du Lac du Laouzas :

ARTICLES	Montant HT	Montant TTC
Snack Petit Saint Michel		
Cheese Burger et Chicken Burger	4,09 €	4,50 €
Cornetto	0,91 €	1,00 €
Solero Bio	1,82 €	2,00 €
Kinder Bueno Cornet	1,82 €	2,00 €
Kinder Ice cream Stick	0,91 €	1,00 €
Kinder Ice cream Sandwich	1,36 €	1,50 €
Buvette Laouzas		
Quiche/ Cheese burger	3,18 €	3,50 €
Pizza/ Croque-monsieur	3,63 €	4,00 €
Chicken burger	4,09 €	4,50 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

21. MODALITES DE GESTION DU CAMPING DES SOURCES CHAUDES A LACAUNE : PROROGATION DE 9 MOIS DE LA DSP

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Max ALLIES qui indique au Conseil que la délégation de service public du camping des Sources Chaudes à Lacaune, qui a débuté le 1^{er} juillet 2010, se termine le 31 décembre 2018.

La Communauté de communes n'imposant pas de contrainte de service public au délégataire, la question du renouvellement de l'exploitation du camping en DSP se pose.

Par ailleurs, la réglementation sur les DSP (appelées désormais concessions) et sur les propriétés des collectivités publiques a été modifiée successivement en 2016 et en 2017. Plusieurs conseils juridiques ont été sollicités mais à ce jour les réponses sont parfois contradictoires.

Enfin, le coût des éventuels travaux de mise aux normes et de modernisation du camping est en cours de chiffrage et ces éléments peuvent influencer sur le choix du mode de gestion et sa durée.

De plus, les conditions de l'article 36 du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016 (avenant inférieur au seuil européen de publicité de 5 225 000 € et à 10 % du montant du contrat de concession initial) étant réunies, il est proposé de proroger de 9 mois la durée de la délégation de service public

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver la prorogation de 9 mois de la durée de la délégation de service public du camping des Sources chaudes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette prorogation.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

22. PARTENARIAT PASSTIME POUR L'ESPACE DES SOURCES CHAUDES (PISCINE ET CENTRE DE BIEN-ETRE)

Ajourné

TRAVAUX/RESEAUX

23. DELEGATION PERMANENTE AU PRESIDENT POUR LES CONVENTIONS SANS INCIDENCE FINANCIERE AVEC HERAULT ENERGIES

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'Alain BARTHES qui indique au Conseil qu'à ce jour, les opérations de renforcement de réseaux sont prises en charge à 100 % par Hérault Energies.

Pour engager au plus tôt ces opérations, il est proposé de donner une délégation permanente au Président pour signer les conventions avec Hérault Energies relatives à des opérations qui n'ont pas d'incidence financière pour la Communauté de communes.

Le Président rendra compte des décisions prises par délégation.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

24. CONVENTION AVEC HERAULT ENERGIES POUR L'ECART AGRICOLE DE M. BARTHEZ A LA SALVETAT SUR AGOUT

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'Alexis BENAMAR qui indique au Conseil que l'estimation des dépenses de l'opération citée en objet réalisée par Hérault Energies en TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité : 23 625,26 €

Total de l'opération : 23 625,26 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) : 15 947,05 €
- La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par Hérault Energies : 3 691,45 €
- La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 3 986,76 €

Il est proposé au Conseil :

- d'accepter le projet d'écart agricole de M. BARTHEZ à La Salvetat sur Agoût pour un montant prévisionnel de 23 625,26 € TTC,
- d'accepter le plan de financement présenté,
- de solliciter Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- d'autoriser le Président à signer cette convention.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

**Le Président
Robert BOUSQUET**